

Nouvelle phase : préparer les actions

Bonjour à toutes et tous,
nous étions **53 présent-e-s** à l'Assemblée Générale de la C.P.T.S de Montpellier Nord et Grand Pic Saint Loup ! 😊 ... l'occasion pour de nouvelles personnes de venir tâter le terrain de la CPTS et de rejoindre l'aventure car disons-le : l'équipe est sympa et l'ambiance est bonne (même si on n'a pas pu boire et manger).

Nos 2 grands enjeux actuels :

- Informer toujours plus de professionnels de santé du territoire
- Élaborer des actions pluriprofessionnelles qui répondent aux missions des CPTS, étayer les groupes existants

Pour participer :

Devenir adhérent-e en 2022 ? Cliquez ici : [Formulaire d'adhésion](#)

Être informé-e sans adhérer (pour le moment) : [écrivez-moi !](#)

Rejoindre les groupes de travail, rendez-vous [ici](#)

Vous trouverez ci-dessous le compte-rendu des deux moments de la réunion :

1. l'Assemblée Générale
2. S'approprier le projet de santé

Bonne lecture !

1. L'Assemblée Générale

L'assemblée générale avait pour objectif de présenter aux adhérents une rétrospective de l'année 2021 et de mettre à l'approbation les bilans. Un Conseil d'Administration a été élu (bienvenu aux nouveaux et nouvelles !) qui viendra soutenir le bureau de l'association composé des 8 membres fondateurs. Retrouvez ici le compte-rendu de cette assemblée générale : [compte-rendu AG](#)
Et en complément, quelques réponses à des questions posées :

Merci aux personnes qui posent "les questions qui fâchent" ! :

? "non mais allô, c'est quoi ce territoire !!"

? "et ces sous, ils vont où ?" Quelques explications [ICI](#)

? "la CPTS est-elle un outil pour nous imposer des pratiques ?"

? "l'accès au médecin traitant, c'est bien mais quid de l'adressage aux spécialistes ??"

*A partir des questionnements posés lors de la réunion du 13 septembre
CPTS Montpellier Nord et Grand Pic Saint Loup*

"non mais allô, c'est quoi ce territoire ??!"

Les territoires des CPTS ne se calquent pas sur les territoires administratifs ; ils sont à la fois le résultat de volontés de professionnels de se réunir sur un territoire de vie mais aussi le fruit de négociation entre projets de CPTS.

Dans notre situation, notre voisine, la CPTS Lez-Mosson souhaitait intégrer Prades-le-Lez à son territoire et ne pouvait le faire sans "récupérer" d'autres communes afin de ne pas créer "d'enclave". La définition du territoire n'est donc pas forcément à l'image exacte de ce qui était souhaité au démarrage mais il a fait l'objet de négociations et de compromis.

Il doit aussi être précisé qu'un professionnel de santé peut choisir d'adhérer à la CPTS de son choix et qu'il-elle peut adhérer à plusieurs CPTS.

"L'accès au médecin traitant, c'est bien mais quid de l'adressage aux spécialistes ??!"

Une professionnelle présente faisait remarquer qu'elle venait de rencontrer dans la soirée une autre professionnelle ayant la capacité de proposer des actes spécifiques.

Nous n'avons pas eu le temps de traiter cette question mais elle est bien prise en compte par les CPTS. Généralement, la facilitation de l'adressage passe par des outils numériques. Petit à petit les professionnels ouvrent leur compte et complètent leurs spécificités (actes réalisés, DU, matériel à disposition...) et leurs disponibilités. Il convient de démarrer par une spécialité en fonction des axes retenus par la CPTS pour petit à petit, étendre le répertoire.

Par exemple, un de nos axes sera le dépistage du cancer du col de l'utérus ; on peut donc imaginer de faciliter l'adressage vers des sage-femmes, gynécologues...

Pour une communauté saine et durable : pas de tabou !

"et les sous, ils vont où ?"

Voir le document annexe sur ce sujet

"la CPTS est-elle un outil pour nous imposer des pratiques ?"

Oui et non !

Les CPTS sont effectivement des incitations des ARS envers les professionnels pour développer et améliorer certains axes (l'accès aux soins, la coordination, la prévention).

Ces incitations sont en partie d'ordre financier notamment avec la Rémunération sur objectifs de santé publique (ROSP). Ainsi, pour les médecins, dans les volets liés à la rémunération du forfait structure, la déclaration d'une participation à un exercice coordonné (MSP, CPTS...) est demandée.

L'incitation financière prend aussi la forme de compensation de perte d'activité quand les professionnel-le-s participent à la mise en œuvre d'actions.

Les CPTS peuvent aussi être vues comme un outil dont les professionnel-le-s peuvent s'emparer pour faire évoluer à leur façon certains axes.

Le projet de santé de la CPTS est négocié avec l'ARS et l'Assurance Maladie qui ont comme objectifs l'amélioration de leurs indicateurs (couverture de la population par un médecin traitant par exemple). La négociation doit donc faire valoir que cette amélioration ne peut reposer uniquement sur une population médicale déjà très sollicitée. Une partie du financement des missions est la plupart du temps soumis à l'amélioration chiffrée d'indicateurs de résultat.

Cela n'implique néanmoins pas d'imposer des gardes aux médecins par exemple.

Des organisations réunissant différentes CPTS du département et de France se créent afin de mutualiser leurs expériences et créer de meilleures représentations des intérêts.

2. S'approprier le projet de santé

Lors de l'AG, j'ai présenté une synthèse du diagnostic de territoire que j'ai réalisé cet été en :

- analysant les données statistiques et les données de santé,
- intégrant les retours au questionnaire que je vous ai fait passer
- en réalisant des entretiens auprès d'élus des communes du territoire.

Ce diagnostic constitue la première partie du projet de santé qui sera déposé à l'ARS en décembre.

Vous pouvez consulter et commenter le projet de santé en cours d'écriture ou consulter la synthèse.

[Je consulte le projet de santé \(document complet en cours d'écriture\)](#)

[Je consulte la synthèse \(4 diapos\)](#)

Nous avons sérieusement manqué de temps pour :

- *étoffer les groupes existants et élaborer d'autres projets d'action*
- *mettre en œuvre un calendrier de travail*

Au 15 novembre (dans 8 semaines), je dois intégrer les fiches action au projet de santé et passer aux autres phases (travail avec les membres de l'association sur la gouvernance et élaboration du budget). Tout cela pour un dépôt du projet de santé à l'ARS prévu à la mi-décembre.

C'est pour cela que j'insiste (lourdement) : venez rejoindre l'espace de travail collaboratif Slack, c'est un premier pas pour intégrer des groupes de travail.

Des réunions de travail vont être proposées prochainement selon les besoins.

Je consulte les groupes de travaux en cours

Les missions confiées aux CPTS

Les actions proposées par les professionnels découlent de 6 missions dévolues aux CPTS. Le site internet du Guichet CPTS contient de nombreuses ressources pour s'informer.

[Consulter le site du Guichet CPTS](#)



Missions sociales obligatoires

- Amélioration de l'accès aux soins
- Organisation de parcours pluriprofessionnels autour du patient

Missions optionnelles

- Développement de la qualité et de la pertinence des soins
- Accompagnement des professionnels de santé sur le territoire

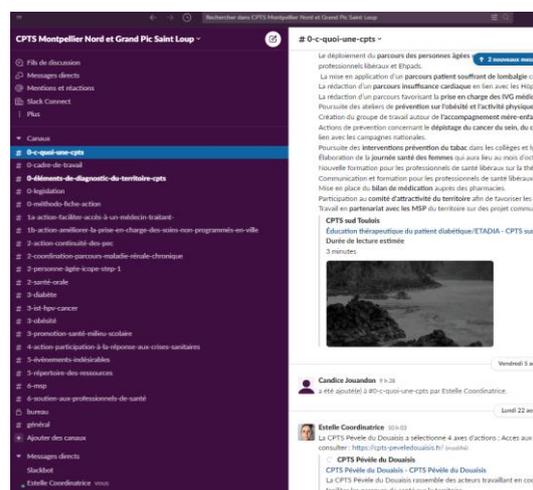
Dans le cadre de ces actions, le développement de la télésanté (télémédecine et télésoin) constitue un nouveau mode d'organisation utile pour améliorer l'accès aux soins.

Rejoindre un groupe

Pour répondre aux missions confiées au CPTS, les professionnels de santé vont proposer des actions et mettre en forme des "fiches action" qui seront intégrées au document Projet de santé.

Pour faciliter le travail collaboratif et limiter les réunions, vous pouvez retrouver tous les groupes de travail sur Slack

[Rejoindre Slack](#)



CPTS Montpellier Nord et Grand Pic Saint Loup

- Fin de discussion
- Messages directs
- Mentions et actions
- Slack Connect
- Plus
- Canaux
- #c-c-qu-une-cpts**
- 0 cadre de travail
- 0 Moments de diagnostic de territoire-cpts
- 0 législation
- 0 méthode fiche action
- 1a action faciliter accès à un médecin traitant
- 1b action améliorer la prise en charge des soins non programmés en ville
- 2 action cohabilité des pro
- 2 coordination parcours médical rituel chronique
- 2 parcours ager scope step 1
- 2 santé orale
- 3 diabète
- 3 sd-type cancer
- 3 obésité
- 3 promotion santé milieu scolaire
- 4 action participation à la réponse aux crises sanitaires
- 5 événements hebdomadaires
- 5 répartition des missions
- 6 map
- 6 soutien aux professionnels de santé
- 0 temps
- 0 général
- Ajouter des canaux
- Messages directs
- SlackMail
- Estelle Coordinatrice

#c-c-qu-une-cpts

Le déclin des parcours des personnes âgées... professionnels libéraux et étiqués. La mise en application d'un parcours patient souffrant de lombalgie... La rédaction d'un parcours souffrance cardiaque en lien avec les Hcéa... La rédaction d'un parcours favorisant la prise en charge des IVG médianes... Pour une des actions de prévention sur l'obésité et l'activité physique... Création du groupe de travail autour de l'accompagnement mère-enfant... Actions de prévention concernant le dépistage du cancer du sein, du col... lien avec les campagnes nationales... Pour une des interventions prévention du tabac dans les collèges et lycées... Élaboration de la journée santé des femmes qui aura lieu au mois d'octobre... Nouvelle formation pour les professionnels de santé libéraux sur la thématique Communication et formation pour les professionnels de santé libéraux... Mise en place du bilan de médication auprès des pharmaciens... Participation au comité d'analyse de territoire afin de favoriser les liens Travail en partenariat avec les MSP du territoire sur des projets communs

CPTS sud Toulousain

Éducation thérapeutique du patient diabétique ETADIA - CPTS sud T...
Durée de lecture estimée : 3 minutes

Candice Jouanin a été ajoutée à #c-c-qu-une-cpts par Estelle Coordinatrice. Vendredi 5 août

Estelle Coordinatrice a été ajoutée à #c-c-qu-une-cpts par Estelle Coordinatrice. Lundi 22 août

CPTS Pevèle du Douais

CPTS Pevèle du Douais - CPTS Pevèle du Douais
La CPTS Pevèle du Douais rassemble des acteurs travaillant en coord... Faciliter les parcours de santé sur le territoire.

Je rejoins Slack

Pour recevoir directement les informations de la CPTS, veuillez m'envoyer vos coordonnées à : coordo.cpts.mpt.psl@gmail.com. A bientôt !